



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 19 mars 2026



Objet : Votre demande d'accès du 8 janvier 2026 - N/Réf. : 2025-2026-123

Monsieur,

La présente vise à répondre à votre demande d'accès reçue le 8 janvier 2026 et précisée auprès du siège social de Santé Québec le 2 février (plus bas entre crochets). Il a été entendu avec le siège social de Santé Québec que nous répondrons localement au volets 1, 2, 5 et 6. De plus, nous avons reçu des précisions le 12 et le 17 février nous indiquant d'omettre les données concernant les services de dépistage ainsi que les services offerts en CLSC. Les volets se lisent comme suit :

Les documents et données détenus par le [Santé Québec] permettant d'évaluer l'utilisation réelle, l'efficacité opérationnelle et les coûts associés aux points locaux de services offrant des services de vaccination et/ou de prélèvements, pour la période postérieure au 23 juin 2022.

[Précisions de SQ : Puisque votre demande vise les points de services locaux, lesquels ont été implantés à partir de septembre 2023, nous comprenons que la période indiquée dans votre demande est inscrite à titre indicatif].

1. Heures d'ouverture et capacité opérationnelle

Pour chacun des points locaux de services :

- Les heures et plages d'ouverture (jours de la semaine et horaires) **[Précisions de SQ : (Si les informations se retrouvent sur les sites internet des CISSS ou CIUSSS, un hyperlien vers les pages contenant ces informations convient.)]**;
- Toute information disponible sur la capacité planifiée (ex. patients/heure, plages offertes, personnel prévu) ;
- Tout document justifiant, évaluant ou recommandant les heures d'ouverture retenues.

2. Efficience – patients vus par heure

Les documents ou données permettant d'établir, pour chaque point local de services ou par région administrative :

- Le nombre de patients/usagers vus par heure d'ouverture ;
- Le nombre de patients/usagers vus par heure travaillée, lorsque cette information est compilée ou disponible ;

[Précisions de SQ : Pour ces deux points, nous comprenons que vous recherchez le nombre de patients qui utilisent ces points de service locaux, pour une période déterminée, selon ce qui serait compilé par les établissements].

5. Évolution du nombre de points locaux de services par région administrative

Pour chacune des régions administratives du Québec (01 à 17), je demande les documents et/ou extractions de données permettant d'établir l'évolution du nombre de points locaux de services (PLS) offrant des services de vaccination et/ou de prélèvements, pour la période postérieure au 23 juin 2022, incluant notamment :

- Le nombre de PLS actifs par région, ventilé : 2
-Par année financière et/ou par période pertinente (ex. trimestrielle ou semestrielle) ; **Nous ne détenons aucun document qui puisse y répondre.**
- Les dates d'ouverture, de fermeture, de suspension ou de consolidation des PLS, lorsque documentées ; **Nous ne détenons aucun document qui puisse y répondre.**
- Toute distinction entre :

-*Ouverture de nouveaux PLS* ; Nous ne détenons aucun document qui puisse y répondre.

-*Fermeture définitive* ;

Centre de vaccination Dix30 au printemps 2022.

Centre de dépistage situé au 921 rue du Séminaire à St-Jean-sur-Richelieu fermé en juin 2023 et intégration des activités de dépistage au PSL Macdonald en juin 2023.

-*Réduction ou regroupement de points de service* ; Nous ne détenons aucun document qui puisse y répondre.

-*Transformation d'un centre ou site en point local de services.*

Transfert des prélèvements du CLSC Samuel-de-Champlain et CLSC St-Hubert vers le PSL Panama en mars 2024.

Transfert vaccination adulte et clinique santé voyage du CLSC Samuel-de-Champlain et CLSC St-Hubert vers le PSL Panama en septembre 2023.

Transfert vaccination adulte du CLSC Vallée des Forts vers le PSL St-Jean-sur-Richelieu en septembre 2023.

Transfert de la clinique des réfugiés vers le PSL Brossard en septembre 2024.

[Précisions de SQ : Nous comprenons que vous recherchez des documents comprenant des renseignements quant aux variations dans le nombre de points de services locaux depuis leur implantation].

6. Documents décisionnels liés à l'évolution du réseau de PLS

Tout document (note d'information, note décisionnelle, analyse, recommandation, tableau de suivi ou reddition de comptes) portant sur :

- *La réduction, la consolidation ou le maintien du nombre de PLS ;*
- *L'évaluation des impacts régionaux liés à ces décisions (accès, fréquentation, efficience, coûts).*

Pour les volets 1, 2 et 5, vous trouverez, en annexe, des documents qui répondent à ces volets. Le CISSS MC ne détient pas de document pour répondre au volet 6.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Catherine Bouchard
Responsable substitut de l'accès aux documents
administratifs

p.j. Note explicative
Annexe

NOTE EXPLICATIVE AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1 (ci-après la Loi), vous pouvez demander une révision de la décision devant la Commission d'accès à l'information du Québec.

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit et elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Tél. : 418 528-7741
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Téléc. : 418 529-3102

Montréal

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4
Tél. : 514 873-4196
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Téléc. : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 de la Loi (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans **les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).**

La Loi prévoit explicitement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).